L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 29 MARS

LOTERIE DE L'ETAT DU KENTUCKY.

NUMERO SIMPLE.

MURRAY, EDDY & CO., directeurs.

GROS LOT......$50,000.

Loterie de l'Etat du Kentucky, au profit du Collège Shelby.

Classe [illegible]—Pour être tirée à COVINGTON, Ky, SAMEDI, 30 MARS 1867.

PLAN.

[illegible]

Billet entier $12; demi-billet $6; quart de billet $3; dixième de billet $1 50.

☞ Les lots sont payés en plein, sans déduction.

Les demandes de billets sont remplies au retour de la malle, et les tirages sont envoyés aux acheteurs, avec explication des résultats de chaque placement, dès que le tirage est achevé.

S'adresser à CHAS. T. HOWARD, marchand ayant licence, No 60, rue du Camp.

Lock Box 654, du bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

E. RICHARD
Fabricant de Billards,
160......RUE STE-ANNE......160

ETANT sur le point de déménager, offre à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne ou noyer, table en marbre ou en ardoise, et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à E. RICHARD, Boîte 1719, Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

26 avril

134......CHARTRES......134

DR. M. PERL & CO.,
SUCCESSEURS DE DUFILHO, Jr.

134—RUE DE CHARTRES—134

NOUVELLE-ORLEANS.

Drogues en gros et en détail, et chimiques, seront constamment à vendre, au comptant, un assortiment complet de Drogues, Produits chimiques et Médicaments patentés Français, Anglais, Allemands et Américains.

☞ Les prescriptions sont préparées avec soin, et les drogues employées sont pures.

Nous avons un bel assortiment de Parfumerie et articles de toilette, brosses, peignes, et articles de fantaisie, &c, &c. 22 nov—6m

O. B. GRAHAM & Co.,
#130......RUE GRAVIER......130

Entre les rues Camp et St-Charles.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU "YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à chemise, chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et blanche, [illegible], Batistes, Mouchoirs, [illegible], [illegible], Draps blancs, [illegible], Cotonnades, [illegible], Mouchoirs Madras, coton en bobines et fil de chanvre, etc. 19 janv—

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les caves.

☞ Les ordres laissés au No 26, Cercle Trivoli, ou chez L. DURAND, coin des rues Toulouse et Chartres, seront exécutés [illegible]. 8 nov—

INSTITUTIONS.

COLLEGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIE.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à des leçons toutes particulières.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 suivant le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs de commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix: $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourbon. 26 oct—MVD

INSTITUTION AUDUBON
Pour les deux sexes.

DIRIGÉE PAR A. DARROT,

137......Rue Dumaine......137,

Entre Bourgogne et Remparts.

UN professeur d'hébreu et d'allemand est attaché à l'Institution. 21 fév 1m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. Le Villebeuvre,

SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement. 21 sept—

PENSIONNAT ET EXTERNAT
(ANGLAIS ET FRANÇAIS,)

DE DEMOISELLES.

Mme J. L. BRAND a pris à bail la vaste et belle maison No 7, de la rue Prytanée, (l'ancienne résidence de feu Maj. Gén. Twiggs,) et elle recevra des externes le 1er mars prochain.

Les familles qui désirent lui confier leurs enfants sont priées de l'en informer le plus tôt possible afin qu'elle puisse arranger ses classes.

Elle sera à même de recevoir des pensionnaires pour le courant de l'automne prochain. 22 fév—1m

COLLEGE dirigé par M. CARON.
Rue des Remparts 340.

Enseignement: l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand. Toutes les connaissances nécessaires et utiles.

Classes du jour de 9 à 4 heures.—De $4 à $10 par mois.

Classes du soir entre 6 et 9 heures—$5 par mois.

Pensionnat de $25 à $30 par mois. 28 juil

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des maisons de commerce de cette ville et des Etats du Sud. Les hommes et les dames peuvent suivre le Cours commercial, en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, et l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est d'une utilité plus que les parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les places de commerce. Catalogues envoyés à qui le désire. 8 nov— RUFUS DOLBEAR, Président.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1867		$836,120 13
Savoir: Primes d'incendie	$488,778 28	
Primes de mer	291,277 22	
Primes de rivières	232,974 66	
En moins, primes remboursées	$4,313 16	$836,120 13
En moins, primes non expirées	40,394 66	
		$44,707 16
Montant net des primes		$795,420 86
Pertes payées, Pertes par l'incendie	$146,332 80	
Pertes sur mer	131,330 30	
Pertes sur les rivières	204,173 35	
	$478,517 35	
Réassurances	43,384 36	
Dépenses, taxes, intérêts, escompte, etc.	36,273 87	
Escompte en lieu de scrip	77,770 36	
		$659,946 86
Bénéfice net		$136,477 44

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Placé en propriétés foncières	$32,958 32
Placé en hypothèques sur propriété foncière	65,262 50
Placé en bons de la ville et des [illegible]	92,229 00
Placé en actions de banque et autres	111,665 00
Placé en scrip de Compagnies d'Assurance	121,727 66
Prêts sur garantie	22,130 00
Effets	24,368 80
Primes en voie de perception	301,576 47
En caisse	162,638 31
	$788,465 31

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.

J. P. Roux, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mars 1867. PAUL W. COLLENS, Troisième juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 28 février 1867, et pour ce dividende, il sera émis des certificats à partir du 1er juillet prochain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs en à leurs ayant-droit, six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés.

CHAS. BRIGGS, Président.

ANT. CARRIERE, Vice-Président.

J. P. Roux, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Ant. Carriere,	Chas. Weisheur,
Geo. A. Fosdick,	A. Leonard,
Mason Pilcher,	Frank Williams,
R. Bengler,	Thomas Byrne,
Chas. Lafitte,	John Thornhill,
John S. Maunsell,	W. A. Violett,
P. Anderson,	D. Piaggio,
Alfred Kearny,	Hugh Macdonald,
A. Freriche,	Harbor J. Phelps,
Geo. W. Dunbar,	Wm. H. Pinckard,
E. F. Stockmeyer,	Henry H. Bryan,
Geo. W. Hynson,	John G. Wallis,
Archd Montgomery,	J. B. Ebers,
Henry J. Voss,	George Foster,
E. Marqueze,	Andrew Stewart,

21 mars— L. B. Pothier

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans.

[illegible]

CETTE Compagnie est prête à recevoir contre les risques d'incendie, de mer, de rivière et de terre [illegible].

EDWARD [illegible], Président; [illegible], Vice-Président; H. P. JANVIER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE D'ORLÉANS.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que le vingt-troisième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur, mil huit-cent soixante-sept, et dans la quatre-vingt-onzième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, pardevant moi, William Joseph Castell, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, dûment commissionné et ayant qualité—en présence des témoins ci-après nommés et soussignés—ont comparu:

Les parties ci-après nommées et soussignées, qui ont déclaré que, profitant des lois de l'Etat de la Louisiane relatives à l'organisation des corporations dans cet Etat, elles se forment, par les présentes, en une corporation, dans le but et sujettes aux stipulations qui suivent:

ARTICLE I.

Le nom de corporation de la Société sera THE MISSISSIPPI VALLEY NAVIGATION COMPANY.

ARTICLE II.

Le siège des affaires et le domicile légal de cette corporation sera la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Le but de cette Société est de construire et établir un ou plusieurs bateaux à vapeur pour voyager sur le fleuve Mississippi et ses tributaires à l'effet de transporter le fret, et d'exercer en général tous pouvoirs et privilèges qui sont par les présentes, ou pourraient être plus tard être accordés dans le but ci-dessus indiqué.

ARTICLE IV.

Le Président de la Société est, par les présentes, constitué l'officier auquel les assignations pourront être remises.

ARTICLE V.

Le capital de cette Corporation est fixé à cinq cent mille piastres, représenté par cinq mille actions de cent piastres. Il devra être payé dix pour cent du montant de chaque souscription au moment de la signature; le reste devra être payé à l'époque et de la manière qu'ordonneront les Directeurs—pourvu qu'il ne soit pas demandé à la fois plus de dix pour cent du montant souscrit et que ces demandes ne soient pas faites plus souvent qu'une fois dans trente jours.

ARTICLE VI.

Cette Société commencera les opérations dès que cinquante mille piastres du capital auront été souscrites et, après dix jours d'avis dans au moins un journal publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans, une élection du Board de Directeurs, composé de neuf actionnaires, aura lieu au bureau de la Corporation. Ces Directeurs resteront en fonctions pendant deux mois à partir du jour de l'élection. Chaque actionnaire aura droit à un vote à la dite élection, et les Directeurs seront ensuite élus tous les ans.

ARTICLE VII.

S'il devenait nécessaire de mettre cette Corporation en liquidation, les Directeurs nommeront un des leurs, lequel représentera la Corporation et dont la signature liera la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Les Directeurs procéderont, aussitôt que possible, à leur élection, à l'élection au scrutin, un Président et un Vice-Président choisis parmi eux-mêmes. Le Président ainsi élu nommera un Trésorier, un Secrétaire et un Surintendant—nomination que devront confirmer les Directeurs.

ARTICLE IX.

Cette Société aura un sceau de Corporation; le dessin en sera un bateau à vapeur sur lequel se trouvera le nom de la Corporation.

ARTICLE X.

Le temps pour lequel cette Corporation est formée est de vingt-cinq ans.

ARTICLE XI.

Si un souscripteur refusait ou négligeait de faire aucun des paiements à chaque échéance, il sera ajouté à la somme, jusqu'à parfait paiement, un intérêt de huit pour cent. Si un souscripteur néglige ou refuse de faire un paiement dans les trente jours qui suivront le délai spécifié pour le paiement, les Directeurs auront le droit de faire vendre à l'encan ou autrement, après dix jours d'avis publié dans un ou plusieurs journaux de cette ville, toute action ou toutes actions sur lesquelles il sera dû une somme.

ARTICLE XII.

Cette corporation adoptera les règlements qu'elle jugera nécessaires et qui ne seront pas contraires à cet acte.

Les parties à cet acte sont:

DAVID DE HAVEN,
DE WITT C. MARTIN,
JOHN BENJAMIN CHANDLER,
FRANCIS BAKER,
THOMAS G. RHETT,
JOHN D. STRONG,
JOHN A. A. WEST, et
LEE CRANDALL,

tous de la ville de la Nlle Orléans.

Ainsi fait et passé, en mon étude, dans la susdite ville de la Nlle Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence de Charles E. Lenes et Theodore Renshaw, témoins d'âge légal, domiciliés dans cette ville—lesquels signent avec les parties et moi, ledit notaire, après lecture des présentes.

(Signé) D. De HAVEN, D. C. MARTIN, F. BAKER, J. BENJ. CHANDLER, THOS G. RHETT, JOHN D. STRONG, JOHN A. A. WEST, LEE CRANDALL, CHAS. E. LENES, THEO. RENSHAW, W. J. CASTELL, Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original inscrit sur mon registre.

En foi de quoi j'accorde les présentes avec ma signature et le sceau de mon étude.

W. J. CASTELL, Notaire public.

Nlle Orléans, 23 mars 1867. 29 mars

G. W. DUNBAR & FILS,
LIQUEURS DE TOUTE ESPÈCE.

Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14

24déc NOUVELLE-ORLEANS.

GERMANIA
Compagnie d'Assurances
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 125, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000,

Avec privilège de le porter à $500 000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière; elle rend 75 pour cent comptant sur les primes aux assurés de la place.

C. F. FORSTER, Vice-Président. D. MICHEL, Président. E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs:

J. H. Eimer,	F. Wintz,
W. B. Schmidt,	Geo. Merz,
F. A. Dalling,	Louis Schneider,
A. Bruhn,	S. L. Mayer,
H. Zuberbier,	Chas Bendix,
Theo Schorr,	Chas Loeffler,
H. F. Klumpp,	H. Simons,
G. T. Forster,	L. F. Berje,
F. Frob,	G. H. Kattenhorn,
H. W. Schwartz,	Julius Meerner,
D. Michel,	F. Riebert,
Aug. Koenig,	B. Glaser.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, Nlle-Orléans, Rue du Camp, No 61.

ONZIEME ETAT ANNUEL De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 Décembre 1866.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 Décembre 1866, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$281,386 30	
Sur les risques de mer	62,186 68	
Sur les risques de rivières	392,934 63	
	$459,401 44	
Risques non expirés le 31 déc.	66,343 00	
		$722,994 44
A déduire:		
Risques non expirés le 31 déc. '66	66,385 00	
Primes remboursées le 31 déc. '66	4,307 16	
		71,492 16
Montant net des primes le 31 déc. '66		$651,542 28
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'inc.	$46,277 15	
Sur les risques de mer	40,519 49	
Sur les risques de riv.	306,121 66—$392,918 32	
Réassurances	4,387 90	
Quinze, vingt et vingt-cinq pour cent d'escompte de primes	193,300 61	
Montant réservé pour pertes non réglées	60,000 00	
Dépenses, taxes, profits et pertes escompte et intérêt en moins	36,997 02	
		586,603 45
Bénéfice net		$64,738 83
Montant net des primes		$651,542 28
En moins—montant des primes sur lesquelles il a été remboursé quinze, vingt et vingt-cinq pour cent		462,008 14
Montant net des primes participant au bénéfice		$189,[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Placé en bons de la ville et de l'Etat, évalués à	$49,300 00
Placé en actions de banques et de gaz	173,681 00
Prêts sur gage	29,500 00
Prêts sur hypothèque	30,500 00
Effets	56,249 00
Primes dues et en voie de perfection	41,022 61
Scrip d'autres Compagnies d'Assurance	14,160 00
Fonds n'ayant pas cours	3,730 00
En caisse	276,645 92
	$1,009,738 58

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

Thos. Anderson, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi, ce 16 janvier 1867. C. H. BRAUGHN, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, sur les certificats de profit non encore payés, à partir du 11 février prochain, et de racheter à partir de la dite date, CINQUANTE POUR CENT de scrip de 1865. Il ont en outre déclaré un dividende scrip de CINQUANTE POUR CENT sur le montant net des primes (participant profit) de l'année expirée le 31 décembre, et il sera émis des certificats à cet effet à partir du 15 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président. JOHN G. GAINES, Vice-président. Thos. Anderson, Secrétaire.

DIRECTEURS:

John G Gaines,	H T Lonsdale,
John C Ricks	Sumpter Turner
E J Hart	B Bisoo,
J H Stauffer,	J B Bres,
Henry Renshaw,	Theo. A James,
Thomas Sloo,	J C Berelli

16 fév—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes non expirées en 1865.		$29,394 00
Primes dans l'année expirée le 31 décembre 1866:		
Sur les risques d'incendie	$247,125 26	
Sur les risques de mer	4,690 74	
Sur les risques de rivières	64,287 46	
		306,699 44
Total des primes		$461,306 44
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1866	$101,429 00	
Primes remboursées	3,459 41	
		104,889 41
Tot. des primes		$376,405 00
Pertes: Sur les risques d'incendie	$9,773 48	
Sur les risques de mer	35,142 28	
Sur les risques de rivière	35,953 08	
	$219,348 82	
Taxes	13,670 41	
Réassurances	11,316 03	
Dépenses générales, comptes d'intérêt	13,738 77	
Intérêt de scrip	34,307 80	
		292,475 13
Bénéfice net		$ 84,929 90

L'actif de la Compagnie est comme suit;

Effets garantis par hypothèques	$132,394 92
Primes en voie de perception	63,308 00
Bons consolidés et bons de la ville	26,450 00
Placé en actions de la Compagnie du Gaz	27,700 00
Placé en actions de la Compagnie du Chemin de Fer de la ville	3,300 00
Scrip de compagnie d'assurance mutuelles	79,725 00
Compagnie de la Bourse des Négociants	1,000 00
Propriété foncière	6,073 44
Compagnie Volette Dry Dock	10,000 00
En caisse	37,120 19
	$396,315 17
En moins: Intérêt de scrip, non réclamé	$4,300 00
Intérêt (dû en mars) sur les scrips non encore payés	34,207 90
Réclamations non réglées	7,650 00
	46,342 90
	$467,372 37

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne qu'aujourd'hui 9 janvier 1867, pardevant moi, juge de paix [illegible], ont comparu Jules J. Tuyes, Président, et J. W. Hincks, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été assermentés, déclarent que le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président. J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermentés et signés pardevant moi, ce 9 janvier 1867. PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 7 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende-scrip de VINGT-CINQ pour cent sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1866 [illegible]. Il a été résolu en outre de payer, à partir du deuxième lundi de février prochain, SIX pour cent d'intérêt sur tous les scrip non encore payés de la Compagnie.

Directeurs:

Geo. Urquhart,	Wm Stevens,
A. Robinson,	Chs. Lafitte,
A. Schreiber,	A. Schreiber,
J. A. White,	John Gonche,
W. F. Vredenburgh,	J. M. Lapeyre,
T. B. Blanchard,	J. Bayd,

30 janv—

Département des Vivres.
Armée des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, Lne, 26 mars 1867.

DES propositions cachetées, en duplicata, seront reçues jusqu'au 1er AVRIL 1867, à midi, pour fournir au Département des Vivres des Etats Unis, 3,000 Barils de Farine extra de haut grade et fraîche. Farine devra être livrée au Dépôt des Vivres, dans ce vingt jours qui suivront l'ouverture des propositions; elle y sera inspectée avec soin par un inspecteur du gouvernement avant d'être reçue.

Aucune proposition ne sera reçue de personnes qui n'auront pas rempli les conditions de contrats antérieurs.

Les paiements se feront en tels fonds qui seront en mains pour être déboursés.

Bon de [illegible] au bureau, à la Presse Anchor, des échantillons des [illegible] de farine demandés.

Les propositions devront être adressées au soussigné et marquées: "Propositions pour la farine."

A. BECKWITH, Brev. Maj. Génl. et C. des Vivres, A. des E.-U. 26 mars—jus 1er avril

AVIS.

DES propositions cachetées, en duplicata, seront reçues jusqu'au 3 avril 1867, à midi, pour fournir au Département des Vivres des Etats-Unis:

20,000 livres de PLATS-COTES DESOSSÉS, en boucauts.

60,000 livres du meilleur RIZ, dans de bons barils neufs.

60,000 livres de SUCRE BRUT égal au No 14 du "Dutch Standard".

1,000 gallons de CONCOMBRES EN CORNICHONS, en barils, de 15 ou 20 gallons, solides et à cercles de fer.

Tous ces articles devront être de la meilleure qualité, aux propositions contenantes, et devront être livrés à la Presse "Anchor" de cette ville, dans les 20 jours qui suivront l'ouverture des propositions.

Aucune proposition ne sera reçue de ceux qui n'ont pas rempli les conditions de marchés antérieurs conclus avec le gouvernement.

Les paiements se feront en fonds qui seront en mains, dans le moment, pour être distribués.

Les propositions devront être adressées au soussigné et marquées "Propositions."

A. BECKWITH, Bvt. Maj. Gen. et C. des Vivres de l'A. des E.-U. Nlle-Orléans, Lne., 25 mars 1867. 27 mars—jus 3 av.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Des Facteurs et des Commerçants de la Nouvelle-Orléans.
BUREAU, RUE CARONDELET No 39.

CETTE Compagnie continuera d'émettre des polices contre les PERTES ou les AVARIES causées par les incendies et contre les PERILS des MERS et des RIVIERES, aux taux courants de prime.

Le livre de souscription au capital de la Compagnie est encore ouvert au bureau de la Compagnie, pour ceux qui veulent profiter des avantages des DIVIDENDES AU COMPTANT, avantage que donne la Charte de la Compagnie.

—DIRECTEURS—

JAMES HEWITT, de la maison Hewitt, Norton & Co
JOS. W. CARROLL, de la maison Carroll Hoy & Co
W. A. JOHNSON, de la maison W. A. Johnson & Co
J. W. BURBRIDGE, de la maison J W Burbridge & Co.
J. I. NOBLE, de la maison Battle & Noble
MOSES GREENWOOD, de la maison M. Greenwood & Son.
ALFRED S. HUNTINGTON, de la maison Huntington & Bro.
J. G. BROWN, de la maison Cummings, Brown & Co.
JOHN PHELPS, de la maison John Phelps & Co.
MARSHALL J. SMITH, de la maison Marshall J. Smith & Co.
I. CAULFIELD, de la maison Kemp & Caulfield.
JOHN CHAFFE, de la maison John Chaffe & Bro.
L. M. TERRY, de la maison Leeray, Terry & Co.
J. D. BLAIR, de la maison J. D. Blair & Co.
T. M. SCOTT, de la maison T. M. Scott & Co.
WM. BALL, de la maison Wheelock, Finlay & Ball.
ALF. H. ISAACSON, de la maison Isaacson, Seixas & Co.
P. S. WILTZ, de la maison Planché & Wiltz.
RICHARD MILLIKEN, de la maison Milliken & Brisbane.
SAMUEL E. MOORE, de la maison Samuel E. Moore & Co.
WM. E. HENNING, de la maison Wm. E. Henning & Co.
E. McNEIL VANCE, de la maison Byrne, Vance & Co
HUGH McCOLL, ROBERT PITKIN,
W. B. TULLIS.
MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL
DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 23 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, donnent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866:

Primes d'incendie	$302,121 71	
Primes de marine	138,366 15	
Primes de rivières	566,948 80	
		$1,007,380 66
Montant des primes expirées		995,651 44
Pertes payées et estimées:		
Pertes d'incendie	$24,462 66	
Pertes de navires	79,648 60	
Pertes de rivières	248,363 36	
Escompte payé au lieu de scrip	79,762 37	
Taxes payées	35,192 34	
Réassurances payées	61,207 21	
Profits et pertes, dépenses, générales, timbres, escompte en moins, &c	148,168 00	
		676,720 30
Bénéfice net		$307,731 20
Montant des primes participant au dividende scrip		404,711 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets garantis par hypothèque	$60,645 00
Billets garantis par actions	39,694 00
Effets	24,182 31
Propriétés foncières	65,000 00
Placé en bons consolidés et en bons de la ville	70,600 00
Placé en actions de banques	30,300 00
Scrip d'assurance de payé, compris le scrip	36,930 00
Compagnie du Dry Dock Vallette	3,273 00
Dû pour primes et en voie de perception	142,690 12
En caisse	60,600 00
	$547,108 30

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent comptant, sur tous les certificats non payés de scrip aux porteurs légaux des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende-scrip de SOIXANTE pour cent sur les primes expirées et ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1866, et il sera émis des certificats, pour le dit dividende, à partir du deuxième lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.

SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams,	Sam'l H. Kennedy,
C. D. Buddecke,	James J. Hanna,
Sam'l H. Newman,	A. Dubuil,
P. H. Foley,	Wm. Edwards,
J. Norman Jackson,	A. Obel,
Thomson,	A. S. Reading.

Compagnie d'Assurance MUTUELLE DES MARCHANDS
DOUZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1866, y compris les primes non expirées de l'année précédente:		
Sur les risques d'incendie	$268,160 00	
Sur les risques de rivières	971,120 00	
Sur les risques de mer	367,292 22	
Total des primes		$1,794,564 22
En moins—Primes non expirées le 31 mai 1866	$231,315	
Primes remboursées	35,149 56	
		$266,464 56
Montant net des primes du 31 mai 1866		$1,518,099 64
Pertes payées pendant l'année:		
Sur les risques d'incendie	$236,592 16	
Sur les risques de rivières	389,380 00	
Sur les risques de mer	381,522 00	
Taxes	$103,056 54	
Réassurances, Profits et Pertes	30,394 17	
Remboursé, 10 et 15 pour 0/0	176,888 00 / 79,309 76	
		$1,095,109 00
Intérêts, moins dépenses		$423,302 18 / 3,549 37
Bénéfice net		$421,581 55
Montant net des primes au 31 mai 1866		$1,518,099 64
Moins montant des primes sur lesquelles il a été remboursé 10 et 15 0/0		577,998 00
Montant des primes participant aux profits		930,134 4

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$366,450 97
Propriétés foncières	147,681 39
Billets garantis par hypothèque	156,515 71
Billets garantis par nantissements	94,557 18
Actions de Banques	170,700 00
Primes en voie de perception	119,736 00
Effets à recevoir, garantis	110,107 44
Scrip d'autres Compagnies mutuelles	119,226 00
Bons de l'Etat de la Louisiane	1,000 00
Actions de la Presse "Levee Steam"	1,000 00
Actions du Dry Dock Vallette	4,400 00
Actions de la Compagnie du Gaz	49,000 00
Bons de la ville	7,000 00
	$146,69 44
En moins: intérêts dus et non réclamés	$31,376 00
intérêts à payer au juillet	54,160 00
	$85,547 44
Scrip de 1865 payable en juillet	185,663 00
Primes non échues le 31 mai 1866	281,315 00
	$552,585 44
Actif net	$1,101,862 91

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 5 juin 1866.

Qu'on se souvienne que le cinq juin 1866, pardevant moi, juge de paix dans et pour la dite paroisse, ont comparu John Pemberton, président, et Paul Fourchy, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président. P. FOURCHY, Secrétaire.

Asse menté et signé devant moi, ce — juin 1866. PAUL W. COLLENS, Troisième juge de paix.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 5 juin 1866, il a été résolu de déclarer un dividende, en scrip, de QUARANTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, LA BALANCE DUE SUR L'ÉMISSION DE SCRIP DE L'ANNÉE 1856 et six pour cent d'intérêt, en billets courants, sur tous les scrips non encore payés de la Compagnie.

DIRECTEURS:

John Pemberton,	Ed. Dupasseur,
Pierre Poete,	David McCord,
Chs. Sagory,	P. Mampero,
S. E. Rolf,	L. F. Generes,
J. J. Fernand,	J. Morgan Hall,
M. Pots	[illegible]

Compagnie d'Assurance de L'UNION
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Neuvième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exigent la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1866:		
Primes sur les risques d'incendie	$132,997 94	
des rivières	61,732 16	
des mers	65,368 78	
		260,090 88
En moins, primes remboursées		2,460 64
		257,[illegible]
Primes non expirées le 30 avril 1866		99,[illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Pertes par les incendies	$25,615 79	
par les rivières	34,000 00	
sur les mers	25,411 45	
Total des pertes		$85,026 00
Ré-assurances		7,616 36
Dépenses, Intérêt sur le scrip, profit et pertes compte de pertes, escompte et comptes d'intérêt		74,281 35
Taxes et Revenue interne		7,654 72
Scrips pour cent remboursés		23,334 87
En réserve, pour lesquels non expirés		98,047 12
Bénéfice net		$41,000 0

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Actions de capital	20,120
Effets garantis par hypothèque	21,100
Prêts garantis	27,000 15
Prêts sur garantie	21,800
Actions, bons et autres garanties	125,600 00
En caisse	62,724 00
Compte individuel pour primes	21,650 00
Propriété foncière	16,897 76
	400,920 0

Le susdit tableau est une copie exacte, tirée des livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

H. CRAWFORD, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 9 mai 1866. E. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré, en faveur des actionnaires, un dividende de cinq piastres et 63 cents par action, ledit dividende sera payé en crédit du stock non payé.

Ils ont en outre résolu de payer SIX pour cent d'intérêt, sur les certificats non payés de scrip, aux porteurs légaux de dits certificats, à partir du lundi, 16 du courant.

La Compagnie continue d'assurer contre les pertes des mers, des rivières, et contre les pertes ou les avaries occasionnées par l'incendie, aux taux courants de prime et remboursera vingt pour cent aux personnes qui se font assurer.

DIRECTEURS:

A. H. Elmer,	L. F. Généres,
A. Chiapella,	W. Ogden,
J. W. Adams,	G. Schmidt,
C. Kohn,	J. J. Fernandez,
J. A. Seignouret,	A. Costin,
Jos. J. Adams,	J. Goldsmith,
Victor Burthe,	G. Simonds,

Succession de Céleste Bonseigneur, épouse de J. B. Glaudin.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Jean Baptiste Glaudin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de Céleste Bonseigneur, son épouse, de J. B. Glaudin, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à présenter, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. B. O'BORNE, Greffier.

CHAMPAGNE Carte Blanche
de Heusché Fils & Co, de Mareuil sur Aÿ

PAUL ABOUR & Co, Seuls Agents, 53 rue Toulouse.

NOUVELLE-ORLEANS.

VIN DE CHAMPAGNE
de la célèbre Maison de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation de ce vin, [illegible] ville.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec promptitude et aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ, No 39, rue Vieille-Levée.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN.
ARRANGEMENTS D'HIVER.

A dater de SAMEDI, 13 OCTOBRE 1866, les convois partiront comme suit:

DE LA VILLE.		DU LAC.	
[illegible]		[illegible]	

Aller au Lac et en revenir le même jour: 20 cts. Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. Prix: 10 c. pour aller et 15 c. revenir.

S. PANDELLY, Surintendant.

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle des Citoyens

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1866		$386,315 35
Primes d'incendie	$231,428 04	
Primes de mer	86,215 61	
Primes de rivières	66,673 70—$386,315 35	
Moins les risques non expirés	$47,946 00	
Primes remboursées	2,942 06—	50,888 06
Montant net des primes		$335,427 30
Pertes payées:		
Pertes par l'incendie	$162,194 93	
Pertes sur les mers	106,111 82	
Pertes sur les rivières	15,647 35	
	$284,964 00	
Réassurance	16,453 11	
Remboursements de vingt et de vingt-cinq pour cent	39,619 74	
Plus, les frais, les taxes de revenu intérieur, les profits et pertes, l'intérêt sur le scrip, l'intérêt en moins, etc.	31,381 31—	296,116 84
Bénéfice net		$ 39,310 53
Montant net des primes le 30 nov. 1866		$335,427 30
Moins, le montant sur lequel il a été remboursé vingt et vingt-cinq pour cent		176,088 00
Montant participant au bénéfice		$148,761 00

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets	$26,165 37
Primes en voie de perception	110,387 05
Placé en bons de banques	71,301 50
Prêts sur garanties	26,427 70
Prêts sur hypothèques	12,387 65
Placé en actions de chemins de fer	2,300 00
Placé en scrip de compagnies d'assurance	6,650 00
En caisse	89,250 22
	$346,771 22

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, Président.

H CASTAREDE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 17 décembre 1866.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende scrip de vingt-cinq pour cent sur le montant des primes participant au bénéfice, pour l'année expirée le 30 novembre 1866, dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de février prochain. Ils ont de plus résolu de payer six pour cent sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du deuxième lundi de février 1867.

DIRECTEURS:

J. Lorber,	A. Miltenberger,
A. Verlois De Gray,	J. Lanaux,
Jhon Gouche,	L. Grand,
Jas. A. White,	T. Avendano,
O. Gaillard,	A. H. D'Mesa,
J. A. Stone,	F. Mathon,
	A. Bidault.

Bureau, rue Carondelet, No 3.

VENTES JUDICIAIRES.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, pour l'usage et au profit de, &c, vs. JOHN LAWRENCE GUBERNATOR

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,540—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

QUATRE CERTAINS TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue St Bernard, les rues Annette, Villeré et Robertson et désignés par les numéros Un, Deux, Trois et Six, suivant plan de Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté du 8 mars 1859 et déposé pour recours.

Lesdits terrains sont contigus et ayant les dimensions suivantes:

Le No Un forme l'angle de l'Avenue St Bernard et de la rue Robertson, [illegible].

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1er mars—8,19,26; av 1

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS pour l'usage et au profit de, &c, vs. DANIEL COX.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 19,611—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, premier avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN CERTAIN ILET DE TERRE situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro onze, [illegible].

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

1er mars—1,8,15,29; 1 av.

CATHERINE E. STUMPF, veuve, &c, vs. LOUIS LAMARQUE.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,737—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI neuf d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Espagne, Moreau (aujourd'hui de Chartres), Mandeville et Conde (aujourd'hui Royale), mesurant quarante pieds de face à la rue d'Espagne, sur une profondeur de soixante pieds, borné d'un côté par la propriété aujourd'hui ou ci-devant à M. Roche, et de l'autre côté par la propriété aujourd'hui ou autrefois à M. Allemand.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en de vieilles constructions en bois portant les Nos 51 et 54 sur la rue d'Espagne.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Christian E. Stumpf, suivant acte passé par Michel Hahn, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 1er mars 1852.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 mars—16,30; avr 1,9

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS pour l'usage et au profit de, &c, vs BENJAMIN SIMPSON HARRISON.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,017—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus et du consentement des parties y intéressées, je procéderai le LUNDI, 1er avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Julie et Girod, et désignés par les Nos Un et Deux, suivant plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté du 8 décembre 1858, et déposé pour recours.

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun, mesure américaine, trente-et-un pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Dryades, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par feu John McDonogh de John Grime, suivant acte au rapport de Wm Y. Lewis, autrefois notaire public en cette ville, en date du 24 février 1831.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers du prix payable comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement.

HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

28 fév—28; 5,12,26 mars; 1 av.

W. H. LETCHFORD vs. A. D. KELLY.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 19,278—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, neuf d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux certains terrains situés dans la Municipalité No Deux (aujourd'hui le Premier District) de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Magasins, Poydras, Foucher et Lafayette, désignés par les numéros Un et Deux, d'après un plan dressé par A. G. Blanchard, arpenteur, daté du 14 mars 1849 et annexé à un acte au rapport de H. B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 30 février 1850.

Le No Un mesure vingt-six pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue des Magasins et vingt-six pieds dix pouces de largeur, derrière et face à la rue Foucher, sur une profondeur de cent quarante-neuf pieds dix pouces sur la ligne du côté de la rue Poydras et de cent quarante-huit pieds dix pouces sur la ligne limitrophe du No Deux.

Le No Deux mesure vingt-six pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue des Magasins et vingt-six pieds dix pouces de largeur, derrière et face à la rue Foucher, sur une profondeur de cent quarante-huit pieds dix pouces sur la ligne limitrophe du No Un et cent cinquante pieds [illegible].

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur pour l'avoir acquise [illegible] en date du 20 février 1850.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

15 mars—22—9 9,16 avril

La Ville de la Nouvelle-Orléans, pour l'usage et au profit de, &c., vs E. Manuel Perrandat.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,542—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI huit d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine étendue de terre située sur le Chemin de Gentilly ou Bayou Sauvage, derrière le Troisième District de cette ville, [illegible].

Ensemble, avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

La dite étendue de terre est une portion de la propriété acquise par feu John McDonogh, de la veuve et des héritiers de H. Paul Caire, suivant acte passé devant [illegible], en date du 19 juillet 1850.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. S. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 mars—7,16,30—1,8avril

VENTES JUDICIAIRES

La Ville de la Nouvelle-Orléans pour l'usage et au profit de, &c., vs HENRY C. BEATY.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,589—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 27 d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Poydras, Rampart et Prieur, mesurant vingt-neuf pieds neuf pouces et une ligne de face à la rue Lafayette, vingt-neuf pieds dix pouces et une ligne derrière, sur une profondeur de cent quatorze pieds huit pouces d'un côté et cent douze pieds onze pouces et cinq lignes de l'autre côté, conformément au plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté du 24 novembre 1860 et déposé [illegible] sous le No 66 du livre des plans de [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

28 mars—6,13 20,27 avril

A. R. JAMES vs. A. D. KELLY.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 16,966—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, six d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro Trois, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Lafayette et Girod, suivant plan dressé par A. Rillieux, ci-devant arpenteur, le 17 de février 1837, et déposé dans l'étude de H. B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville, et mesurant vingt-quatre pieds six pouces de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de cent un pieds un pouce, mesure américaine.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il a faite de la Banque de la Louisiane par acte au rapport de Wm Christy autrefois notaire public en cette ville, en date du 30 d'avril 1846.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

La propriété est louée jusqu'au 1er novembre prochain et le loyer est payé.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

6 mars—13, 20, 23—6 av.

Valentine Springer vs Sieur et Dame Theo More.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,931—En vertu d'un writ de fieri facias contre Thomas More à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-deux d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain avec une certaine portion de terre située au Faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, désigné par le numéro de l'îlet numéro soixante-cinq, borné par les rues d'Espagne, Mandeville, Claiborne, St Avide et Prosper, mesurant trente-un pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue d'Espagne sur cent vingt-quatre pieds six pouces et trois lignes de profondeur.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 mars—29 avril 6,13,22

Moses Fox vs Louis Trost.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 16,829.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Samedi treize d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UNE PORTION DE TERRE située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Johnson, Conti et Prieur, et mesurant soixante-treize pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Johnson (commençant à la distance de cent vingt pieds de la rue Bienville), sur quatre-vingt quatre pieds de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue Bienville, et quatre-vingt-cinq pieds neuf pouces et six lignes sur la ligne du fond, parallèle à la rue Johnson.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

12 mars—28,21 28—6,13 avril

La ville de la Nouvelle-Orléans, pour l'usage et au profit, etc., vs Charles T. Estlin.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,666—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI neuf d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quinze îlets de terre désignés par les numéros dix, onze, quatorze, quinze, dix-huit, dix-neuf, vingt-deux, trente-cinq, quarante, quarante et un, quarante deux, quarante-trois et trente-neuf, [illegible], suivant plan dressé par Louis H. Pilié voyer de la ville, daté du 2 janvier 1859 et déposé pour recours, sous le No Vingt-un du Livre de plans No Un.

L'ILET No DIX est borné par les rues Quatrième et Cinquième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Quatrième et Cinquième et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No ONZE est borné par les rues Cinquième et Sixième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Cinquième et Sixième, deux cent quarante pieds de face sur un Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No QUATORZE est borné par les rues Sixième et Septième, le canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Sixième et Septième, deux cent quarante pieds de face sur le canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No QUINZE est borné par les rues Septième et Huitième, le canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Septième et Huitième, et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No DIX-HUIT est borné par les rues Huitième et Neuvième, le canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Huitième et Neuvième, et deux cent quarante pieds de face sur le canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No DIX-NEUF est borné par les rues Neuvième et Dixième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Neuvième et Dixième, deux cent quarante pieds de face sur le Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No VINGT-DEUX est borné par les rues Dixième et Onzième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Dixième et Onzième, et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No TRENTE-CINQ est borné par les rues Dix-neuvième et Vingtième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Dix-neuvième et Vingtième, deux cent quarante pieds de face sur le Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No TRENTE-SIX est borné par les rues Dix-septième et Dix-huitième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Dix-septième et Dix-huitième, deux cent quarante-deux pieds de face sur le canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No TRENTE-SEPT est borné par les rues Dix-huitième et Dix-neuvième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Dix-huitième et Dix-neuvième, deux cent quarante pieds de face sur le Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No TRENTE-HUIT est borné par les rues Dix-huitième et Dix-neuvième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Dix-huitième et Dix-neuvième, deux cent quarante pieds de face sur le Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No TRENTE-NEUF est borné par les rues Dix-neuvième et Vingtième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Dix-neuvième et Vingtième, deux cent quarante pieds de face sur le Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No QUARANTE est borné par les rues Dix-neuvième et Vingtième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Dix-neuvième et Vingtième, deux cent quarante pieds de face sur le canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No QUARANTE-ET-UN est borné par les rues Vingtième et Vingt-unième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Vingtième et Vingt-unième, deux cent quarante pieds de face sur le Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No QUARANTE DEUX est borné par les rues Vingtième et Vingt-unième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Vingtième et Vingt-unième, deux cent quarante pieds de face sur le Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8 mars—16,30—1 9 avril

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS pour l'usage et au profit de, &c. vs. BRUNO DE LUCAS.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 14,498 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trente mars 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

DEUX TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, Basin, Poydras et Lafayette, désignés par les numéros UN et DEUX suivant plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté du 26 de novembre 1859 et déposé dans le No 65 au Livre de Plans No Un.

Lesdits terrains mesurent, conformément audit plan, chacun vingt-cinq pieds six pouces de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de quatre-vingt-une pieds trois pouces, entre lignes parallèles. Le No Un forme l'angle des rues des Remparts et Lafayette.

Acquis par feu John D. Fink de la Dame Elizabeth Chessere, veuve de Michel Ashour, suivant acte au rapport de Gabin Pellock, autrefois notaire public en cette ville, en date du 27 janvier 1836.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

27 fév—mars 7,15,22 30

La ville de la Nouvelle-Orléans pour l'usage et au profit de, &c., vs. John Hanhart.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19 535—En vertu d'un writ de fieri-facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trente mars 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro SIX, borné par les rues des Chartres, Royale, Indépendance et Pauline et désignés par les numéros QUATRE et CINQ, suivant plan dressé par L. H. Pilié, voyer de la ville, daté du 8 mars 1859 et déposé pour recours.

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun, mesure américaine, trente et un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Pauline, sur une profondeur de cent vingt-trois pieds sept pouces et quatre lignes.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ces terrains font partie d'une portion de terre acquise par feu John McDonogh des exécuteurs testamentaires de L. B. Macarty, suivant acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 24 mai 1847.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27 fév— mars 7, 15, 22 30

LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS, pour l'usage et au profit de &c, vs GEORGE GRUNEWALD.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,880—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, six d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro Deux, borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Indépendance et Pauline, et désigné par le numéro Cinq, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté du 8 de mars 1859, et déposé pour recours.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente deux pieds de face à la rue Pauline, sur une profondeur de cent vingt-trois pieds sept pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Le dit terrain fait partie d'une portion de terre acquise par feu John McDonogh, des exécuteurs testamentaires de L. B. Macarty, suivant acte au rapport d'Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 24 mai 1847.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans.

6 mars—15, 22, 29—6 avril

Edward Sedgwick vs Peter Klein (ou Klein)

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 18,115—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, seize d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro neuf, dans l'îlet borné par les rues Suzette, Tchoupitoulas, la Nouvelle-Levée et Benjamin, ayant quarante cinq pieds de face à la rue Suzette, sur cent cinquante pieds dix pouces de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

INSURANCES.

Louisiana Mutual Insurance Co.

THIRTEENTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement:

Total Premiums for the year ending 28th February, 1867		$836,120 13
Viz—Fire Premiums	$488,778 28	
Marine Premiums	291,277 22	
River Premiums	232,974 66	
		$836,120 13
Less Return Premiums	$4,313 16	
Less Unearned Premiums	40,394 00	
		$44,707 16
Net Earned Premiums		$795,420 86
Losses Paid: Fire Losses	$140,352 80	
Marine Losses	130,330 20	
River Losses	204,173 35	
	$478,517 35	
Reinsurance	43,384 36	
Expenses, Taxes, Interest, Discount, etc.	36,273 87	
Discount in lieu of Scrip	77,770 36	
		$659,945 96
Net Profits		$136,477 44

The Company have the following Assets:

Invested in Real Estate	$32,958 32
Invested in Mortgage on Real Estate	65,262 50
Invested in City and other Bonds	92,229 00
Invested in Bank and other Stocks	111,665 00
Invested in Scrip of Insurance Companies	121,727 66
Loaned on Pledge	22,130 00
Bills Receivable	24,368 80
Premiums in course of Collection	301,576 47
Cash on hand	162,638 31
	$788,465 31

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHAS. BRIGGS, President. J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this 19th day of March, 1867. PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.

The Board of Trustees have resolved to declare a Scrip Dividend of Thirty per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 28th February, 1867, for which certificates will be issued on and after the 1st day of July next.

Six per cent. interest on all outstanding certificates of Scrip will be paid on the second Monday of May, 1867, to the holders thereof or their legal representatives.

CHAS. BRIGGS, President. ANT. CARRIERE, Vice President. J. P. ROUX, Secretary.

TRUSTEES:

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Ant. Carriere,	Chas. Weisheur,
Geo. A. Fosdick,	A. Leonard,
Mason Pilcher,	Frank Williams,
R. Bengler,	Thomas Byrne,
Chas. Lafitte,	John Thornhill,
John S. Maunsell,	W. A. Violett,
P. Anderson,	D. Piaggio,
Alfred Kearny,	Hugh Macdonald,
A. Freriche,	Harbor J. Phelps,
Geo. W. Dunbar,	Wm. M. Pinckard,
E. F. Stockmeyer,	Henry H. Bryan,
Geo. W. Hynson,	John G. Wallis,
Arch'd Montgomery,	J. B. Ebers,
Henry J. Voss,	George Foster,
E. Marqueze,	Andrew Stewart,

L. B. Pothier mh21

UNION INSURANCE COMP'Y OF NEW ORLEANS

NINTH ANNUAL STATEMENT of the Union Insurance Company, published as required by law and their Charter.

Amount of premiums received during the year ending April 30th, 1866:		
Premiums on Fire Risks	$132,997 94	
River	61,732 16	
Marine	65,368 78	
		260,090 88
Less Return Premiums		2,460 64
		257,[illegible]
Unearned Premiums April 30th, 1866		99,[illegible]
		$158,[illegible]
Paid Losses during the year viz:		
Fire Losses	$25,615 79	
River Losses	34,000 00	
Marine Losses	25,411 45	
Total Losses		$85,026 00
Reinsurance		7,616 36
Expenses, Interest on Scrip and Profit, Loss account less Discount and Interest Account	74,281 35	
Taxes and Internal Revenue	7,654 72	
Fifteen per cent Returned	23,334 87	
Reserved for unterminated Risks	98,047 12—	290,971 00
Nett Profits		$41,000 00
The Assets of the Company, are		
Capital Stock Notes		$120,120 00
Bills secured by Mortgage		21,100 00
Loans secured by Pledge		27,000 15
Bills Receivable for Premiums		21,800 00
Stocks Bonds and other securities		125,600 00
Cash		62,724 00
Individual accounts for premiums		21,650 00
Real Estate		16,897 76
		$400,920 00

The above statement is a correct transcript from the books of the Company.

A. CHIAPELLA, President. J. M. CRAWFORD, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this Ninth day of May, 1866. E. MAGNER, Notary Public.

The Board of Directors have declared a Dividend to the Stockholders of Sixteen 63-100 dollars per share, Said dividend to be placed to the credit of unpaid Stock account. They have further resolved to pay Six per cent. interest on the outstanding certificates of Scrip, to the holders thereof, on and after Monday, 14th inst.

The Company continue to insure against the perils of the seas, rivers, and loss or damage by fire, at the current rates of premium, and return Twenty per cent on to parties insuring.

—DIRECTORS—

J. H. Eimer,	L. F. Generes,
A. Chiapella,	W. W. Ogden,
J. W. Adams,	G. Schmidt,
C. Kohn,	J. J. Fernandez,
J. A. Seignouret,	A. Costin,
Jno. J. Adams,	J. Goldsmith,
Victor Burthe,	G. Simonds,

G. Salev. my16 ly

SEVENTEENTH ANNUAL STATEMENT OF THE

Crescent Mutual Insurance Company of New Orleans.

NEW ORLEANS, MAY 23, 1866.

The Trustees in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company, on the 30th day of April, 1866:

Fire Premiums	$302,121 71	
Marine	138,366 15	
River	566,948 80	
		$1,007,380 66
Amount of Earned Premiums		995,651 44
Losses paid and estimated		
Fire Losses	$24,462 66	
Marine	79,646 60	
River	248,363 36	
Paid discount in lieu of scrip	79,762 37	
Paid Taxes	35,192 34	
Paid reinsurance	61,207 21	
Profit and Loss, interest, General Expenses, Stamps, less Discount, &c	148,168 00	
		676,720 30
Net Profits		$307,731 20
Amount of Premiums to participate in Scrip Dividend		$404,711 60

The Company have the following Assets:

Notes secured by mortgages	$60,645 00
Loans on pledge of stocks	39,694 00
Bills Receivable	24,182 31
Real Estate	65,000 00
Invested in Consolidated and City Bonds	70,600 00
Invested in Bank Stocks	30,300 00
Foreign and Domestic Scrip and Scrip Account	36,930 00
Vallette Dry Dock Company	3,273 00
Due for Premiums in course of collection	142,690 12
Cash on hand	60,600 00
	$547,108 30

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS A. ADAMS, President. HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS. Sworn to and subscribed before me this 23d day of May, 1866. O. H. BRAUGHN, Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Company will pay interest at 6 per cent. in cash on all its Outstanding Certificates of Scrip to the legal holders thereof, on and after the second Monday in July next.

The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of SIXTY per cent. on the earned premiums entitled to participation for the year ending April 30th, 1866; for which certificates will be issued on and after the second Monday in August next.

THOMAS A. ADAMS, President. SAMUEL H. KENNEDY, Vice-President. HENRY V. OGDEN, Secretary.

—TRUSTEES—

Thos. A. Adams,	Sam'l H. Kennedy,
C. D. Buddecke,	James J. Hanna,
Sam'l H. Newman,	A. Dubuil,
P. H. Foley,	Wm. Edwards,
J. Norman Jackson,	A. G. Obel,
A. Thomson,	A. S. Reading.

my24 3m

LEGAL NOTICES.

Jules Himbert vs. His Creditors, and the Creditors of J. Himbert & Co.—No 17,257.

FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.—Notice is hereby given to the Creditors of Jules Himbert, and of Jules Himbert & Co. that a meeting of his creditors will be held before P. E. Laresche, notary public of this city, on THURSDAY, the 11th day of April, 1867, at 10 o'clock a. m. for the purpose of taking under consideration the application of said petitioner for a respite. In the meantime all judicial proceedings against his person and property and the property of J. Himbert & Co. be stayed. And that E. Hunt, Esq. attorney at law, is appointed curator ad hoc to represent the absent creditors.

New Orleans, February 20th, 1867.

By order of this Honorable Court.

A. D. BERNOUDY, Deputy Clerk.

feb21 mar14 28 apl 11

THE STATE OF LOUISIANA—THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—I hereby certify, that on the 23d day of February, 1867, judgment was rendered in this Court in the following entitled suit in the words and figures following, to-wit: No. 22,300—Mary Webber, authorized, vs. Casper Luse.—On motion of E. C. Mix, of counsel for plaintiff, and on producing to the Court due proof of the allegations of plaintiff's petition. It is ordered, adjudged, and decreed that judgment of separation of property be and the same is hereby rendered in favor of the plaintiff, Mrs Mary Webber, wife of Casper Luse and against Casper Luse, her husband, dissolving the community of acquets and gains heretofore existing between them, with costs; and it is further ordered that plaintiff, Mrs. Luse, be empowered and authorized to acquire property in her own right.

Rendered February 23d, 1867.

Signed February 26th, 1867.

(Signed) E. T. FELLOWES, Judge.

In testimony whereof, I have hereunto set my hand and affixed the Seal of the said Court, at the City of New Orleans, on this 7th day of March, in the year of our Lord, one thousand eight hundred and sixty-seven, and the ninety-first year of the Independence of the United States.

D. C. BYERLY, Clerk.

mh10 8t in 3 d

THE STATE OF LOUISIANA—FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.—I hereby certify that on the 12th day of March, 1867 judgment was rendered in this Court, in the following entitled suit, in the words and figures following, to-wit: Mrs. Annie M. Nevitte, wife of M. A. Tarlton, vs. Her Husband—No 15 874.—In this case submitted to the Court, considering the law and the evidence to be in favor of plaintiff—It is ordered and adjudged that there be judgment in favor of plaintiff, Mrs. Annie M Nevitte, wife of Marcus A. Tarlton, and against the defendant, the said Marcus A. Tarlton, her husband; that said parties be separated in property, the community of acquets and gains heretofore existing between them be dissolved; that the plaintiff have the management and control of her separate property and its proceeds; and also that plaintiff recover of the defendant the sum of five thousand four hundred and sixty-two 25-100 dollars with interest thereon, from the 16th day of March, 1867, until paid, at the rate of five per cent. per annum and costs of suit, with all the mortgage rights and privileges accorded by law to married women in such cases.

Judgment rendered 12th March, 1867.

Judgment signed 22d March, 1867.

(Signed) CHAS. LEAUMONT, Judge.

In testimony whereof, I have hereunto set my hand and affixed the seal of the said Court, at the city of New Orleans, on this 22d day of March, in the year of our Lord, one thousand eight hundred and sixty-seven and the 91st year of the Independence of the United States.

F. A. LUMINAIS, Deputy Clerk.

mh24 8t

THE STATE OF LOUISIANA—FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.—I hereby certify that on the 28th day of February, 1867, judgment was rendered in the Court in the following entitled suit in the words and figures following, to-wit: No 17,063—Mrs. Mary F. Taylor vs. Her Husband—After hearing pleadings, testimony and counsel, the Court considering the law and the evidence to be in favor of plaintiff: It is ordered, adjudged and decreed that there be judgment in favor of plaintiff, Mrs. Mary F. Taylor, wife of William H. Ames, and against the defendant, the said William H. Ames, her husband; that said parties be separated in property, the community of acquets and gains heretofore existing between them dissolved, and that defendant pay costs of suit.

Judgment rendered 28th February, 1867.

Signed, 8th March, 1867.

"Signed," CHAS. LEAUMONT, Judge.

In testimony whereof, I have hereunto set my hand and affixed the seal of the said Court, at the city of New Orleans, on this 11th day of March, in the year of our Lord, one thousand eight hundred and sixty-seven and the ninety-first year of the independence of the United States.

F. A. LUMINAIS, Deputy Clerk

mh 13 29 ap 13

Carpet Warehouse,
No. 19 Chartres Street, near Canal Street.

WE have lately received, Direct from English and American manufacturers, the following, viz:

CARPETINGS—A large stock of all kinds and qualities.

FLOOR OIL-CLOTH—Of all widths and qualities.

MATTING—China, White, Checkered and Fancy.

MATTING—Cocoa, of all widths and qualities.

CURTAIN MATERIALS—A great variety of Worsted, Lace, Silk, &c., &c.

A. BROUSSEAU & CO.

jan20 1w

INSURANCES.

Sun Mutual Insurance Company

OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY, New Orleans, 61 Camp street.

ELEVENTH ANNUAL STATEMENT Of the affairs of the SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS, FOR THE YEAR ENDING DECEMBER 31, 1866.

Amount of Premiums for the year ending December 31, 1866, viz.:		
On Fire Risks	$281,386 30	
On Marine Risks	62,186 68	
On River Risks	392,934 63	
Unterminated Risks, December 31, 1865		$459,401 44
Deduct: Unterminated Risks, December 31, 1866	66,343 00—	$722,994 44
Return Premiums Dec. 31, 1866	4,307 16—	71,492 16
Net Earned Premiums December 31, 1866		$651,542 28
Losses paid during the same period, viz:		
On Fire Risks	$46,277 15	
On Marine Risks	40,519 49	
On River Risks	306,121 66—	$392,918 32
Add Reinsurance	4,387 90	
Fifteen, Twenty and Twenty-five per cent discount on premiums	193,300 61	
Amount reserved for unadjusted Losses	60,000 00	
Expenses, Taxes, Profit and Loss, less Discount and Interest, etc.	36,997 02	
		586,803 45
Net Profit		$64,738 83
Net Earned Premiums		$651,542 28
Less Amount of Premiums on which Fifteen, Twenty and Twenty-five per cent have been returned		462,008 14
Amount of Net Earned Premiums Participating in Profits		$189,534 14

The Company have the following assets, viz:

Invested in City and State Bonds, valued at	$49,300 00
Invested in Bank and Gas Stocks, valued at	173,681 00
Loans on Pledge	29,500 00
Loans on Mortgage	30,500 00
Bills receivable	56,249 00
Premiums Due in course of Collection	41,022 61
Scrip of other Insurance Companies	14,160 00
Uncurrent Funds	3,730 00
Cash on hand	276,645 92
	$1,009,738 58

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

THOMAS SLOO, President. THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. Sworn to and subscribed before me, this sixteenth day of January, 1867. O. H. BRAUGHN, Second Justice of the Peace Parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay six per cent. interest on the outstanding certificates of profits, on and after the 11th of February next, and redeem on and after that date FIFTY PER CENT. of the Scrip of 1865. And they have further declared a Scrip dividend of FIFTY PER CENT. on the net earned participating premiums of the year ending December 31, 1866, for which certificates will be issued on and after the 15th day of March next.

THOMAS SLOO, President. JNO G GAINES, Vice-President. THOS. ANDERSON, Secretary.

—DIRECTORS—

Jno. G. Gaines,	H. T. Lonsdale,
Jno. C. Ricks,	Sumpter Turner,
E. J. Hart,	B. Bisoo,
J. H. Stauffer,	J. B. Bres,
Henry Renshaw,	Theo. A. James,
Thos. Sloo,	J. C. Berelli

jan19 1mdaw

N. O. Mutual Insurance Company.

SEVENTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Amount of Premiums unearned 1865		$29,394
Premiums during the year ending 31st December, 1866:		
On Fire Risks	$247,125 26	
On Marine Risks	4,690 74	
On River Risks	64,287 46	
		306,699 44
Total Premiums		$461,306 44
Less: Premiums unearned 31st Dec, 1866	$101,430 00	
Return Premiums	3,459 41	
		104,889 41
Net earned Premiums		$376,405 00
Losses—On Fire Risks	$98,773 48	
On Marine Risks	35,142 28	
On River Risks	35,953 08	
	$219,348 82	
Taxes	13,670 41	
Reinsurance	11,316 03	
General Expenses, less interest account	13,738 77	
Interest on Scrip	34,307 80	
		292,475 13
Net Profit		$84,929 90

The Company have the following assets:

Bills receivable secured by pledge and mortgage	$132,394 92
Premiums in course of collection	63,308 00
Consolidated or City Bonds	26,450 00
Invested in Gas Light Company	27,700 00
Do. in N. O. City Rail Road Company	3,300 00
Scrip of Mutual Ins Companies	79,725 00
Merchants' Exchange Company	1,000 00
Real Estate	6,073 44
Vallette Dry Dock Company	10,000 00
Cash on hand	37,120 19
	$386,315 17
Less: Unclaimed Interest on Scrip	4,300 00
Interest due in March on all outstanding Scrip	34,207 90
Claims unsettled	7,650 00
	46,342 9
	$467,372 37

STATE OF LOUISIANA, Parish of New Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered, that on this day, the 9th of January, 1867, before me, the undersigned Justice of the Peace, in and for the parish aforesaid, personally appeared JULES TUYES President, and J. W. HINCKS Secretary, of the NEW ORLEANS MUTUAL INSURANCE COMPANY of New Orleans, who being duly sworn according to law did depose and say that the above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES President, J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 9th day of January, 1867. PAUL W COLLENS, Third Justice of the Peace, Parish of Orleans.

At a meeting of the Board of Directors, held the 7th instant, it was resolved to declare a Scrip Dividend of Twenty-five per cent. on the net earned premiums of the Company, for the year ending 31st December, 1866, for which certificates will be issued on and after the 1st of March next. And to pay, on and after the second Monday in February next, Six per cent. interest on all outstanding Scrip of the Company.

—DIRECTORS—

G. W. Robeson,	Wm Stevens,
George Urquhart,	A. Schreiber,
J. A. White,	Charles Lafitte,
W. F. Vredenburg,	J. M. Lapeyre,
T. Bailly Blanchard,	Jules Tuyes,
A. Robinson,	John Gonche,

jan10 3m d

Merchants' Mutual Insurance Co.
OF NEW ORLEANS

TWELFTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending 31st May, 1866, including unearned premiums of the previous year		
On Fire Risks	$268,160 00	
On River Risks	971,120 00	
On Marine Risks	367,292 22	
Total premiums		$1,794,564 22
Less premiums unearned on 31st May, 1866	$231,315 00	
Return premiums	35,149 56	
Net earned premiums 31st May, 1866		$1,518,099 64
Losses paid during the year:		
On Fire Risks	$236,592 16	
On River Risks	389,380 00	
On Marine Risks	381,522 00	
Total losses	$1,007,494 16	
Taxes	103,056 54	
Reinsurance and profit loss	30,394 17	
10 and 15 per cent return	176,888 00 / 79,309 76—1,095,109 00	
Add Interest, less expenses		$423,302 18 / 3,549 37
Net Profit		$421,581 55
Net earned premiums 31st May, 1866		$1,518,099 64
Less amount on which ten or fifteen per cent have been returned		577,998 00
Amount participating in profit		$930,134 64

The Company have the following assets:

Cash on hand	$366,450 97
Real Estate	147,681 39
City Bonds	65,426 00
Gas Light Stock	4,400 00
Notes secured by mortgage	156,515 71
Notes secured by pledge	94,557 18
Bank Stocks	170,700 00
Bills receivable	110,107 44
Premiums in course of collection	119,736 00
Scrip of Mutual Companies	119,226 00
Louisiana State Bonds	1,000 00
Steam Levee steam Cotton Press	1,000 00
Stock Vallette Dry Dock Company	4,400 00
	$1,654,069 44
Less—Unclaimed interest due on scrip	$31,376 00
Interest payable in July next on all outstanding scrips	54,160 00—85,547 44
Scrip of 1865 redeemable in July next	185,663 00
Unearned premiums on 31st May, 1866	281,315 00—552,585 44
Net assets	$1,101,862 91

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it remembered that on the 5th day of June, 1866 before me, the undersigned, a Justice of the Peace in and for the Parish aforesaid, personally came and appeared JOHN PEMBERTON, President, and PAUL FOURCHY, Secretary of the Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans, who, being duly sworn, according to law, did depose and say that the above statement is a just, true, and correct transcript from the books of the Company.

JOHN PEMBERTON, President. PAUL FOURCHY, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 5th day of June, 1866. PAUL W COLLENS, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 5th of June, 1866, it was resolved to declare a scrip dividend of 40 per cent. on the net earned participating premiums for the year ending on the 31st May, 1866, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also to pay, on and after the second Monday in July next, the balance due on Scrip issue of 1856, and six per cent. interest in bankable currency on all outstanding scrips of the Company.

DIRECTORS:

Ed. Dupasseur,	John Pemberton,	David McCord,
P. Mampero,	Pierre Poete,	S. E. Rolf,
L. F. Generes,	M. Pots	J. J. Fernandez
J. Morgan Hall,	Chas Sagory	

Citizens' Mutual Insurance COMPANY.

TENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:

Total premiums for the year ending Nov. 30, 1866		$386,315 35
Fire premiums	$231,428 04	
Marine	88,215 61	
River	66,673 70—	$386,315 35
Less unterminated risks	$47,946 00	
Returned premiums	2,942 06—	50,888 06
Net earned premiums		$335,427 30
Losses paid:		
Fire losses	$162,194 93	
Marine losses	106,111 82	
River losses	16,647 35	
	$284,954 00	
Re-insurance	16,463 11	
Twenty and twenty-five per cent returns	39,619 74	
Add expenses, internal revenue taxes, profit and loss, interest on scrip less interest, etc.	31,381 31—	296,116 84
Net profits		$ 39,310 53
Net earned premiums 30th Nov., 1866		$335,427 30
Less amount on which twenty and twenty-five per cent. have been returned		176,088 00
Amount participating in profit		$148,761 00
The company have the following assets:		
Bills receivable	$26,165 37	
Premiums in course of collection	110,387 05	
Invested in bank stocks	71,301 50	
Loans on pledge	26,427 70	
Loans on mortgage	12,387 65	
Invested in railroad bonds	2,300 00	
Invested in scrip of insurance company	6,650 00	
Cash on hand	89,250 22	
		$346,771 22

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

O. GAILLARD, President. H. CASTAREDE, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of Orleans. Sworn to and subscribed before me this 17th day of December, 1866. PAUL W COLLENS, Third Justice of the Peace.

The Board of Trustees have resolved to declare a scrip dividend of Twenty-five per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 30th November, 1866, for which certificates will be issued on and after the second Monday in February next, and have further resolved to pay six per cent on the outstanding certificates of Scrip, on and after the second Monday in February, 1867.

TRUSTEES:

J. Lorber,	A. Miltenberger,
A. Verlois DeGray,	J. Lanaux,
John Gouche,	L. Grand,
Jas. A. White,	T. Avendano,
O. Gaillard,	A. H. D Mesa,
J. A. Stone,	F. Mathon,
	A. Bidault.

Office, No. 3 Carondelet street. jan27

DR. ROBACK'S
BLOOD PILLS BLOOD PILLS
AND
Blood Purifier!

ARE UNEQUALED FOR CURING

Scrofula, Syphilis, Skin Disease, Old Sores, Salt Rheum, Dyspepsia or Indigestion,

SICK HEADACHE

Liver Complaints, Rheumatism, Fever and Ague, St. Anthony's Fire,

FEMALE COMPLAINTS.

Erysipelas, Tumors, Eruptions, Fits, Scrofulous Consumption, etc.

ONE person writes, her daughter was cured of Fits of nine years' standing, and St. Vitus' dance of two years.

ANOTHER writes, his son was cured after his flesh had almost wasted away.

The doctors pronounced the case incurable.

ANOTHER was cured of Fever and Ague after trying every medicine in his reach.

ANOTHER was cured of Fever Sore which had existed fourteen years.

ANOTHER of Rheumatism of eight years.

Cases innumerable of Dyspepsia and Liver Complaint could be mentioned, in which the Purifier and Pills work like a charm.

THE BLOOD PILLS

Are the most active and thorough pills that have ever been introduced. They act so directly upon the Liver, exciting that organ to such an extent as that the system does not relapse into its former condition, which is too apt to be the case with simply a purgative pill.

They are really a

BLOOD AND LIVER PILL, and in conjunction with the

BLOOD PURIFIER!

Will cure all the aforementioned diseases, and, of themselves, will relieve and cure

Headache, Costiveness, Colic Pains, Cholera Morbus, Indigestion, Pain in the Bowels, Dizziness, &c., &c.

DR. ROBACK'S Stomach Bitters!

Should be used by convalescents to strengthen the prostration which always follows acute disease.

Try these medicines, and you will never regret it. Ask your neighbors who have used them, and they will say they are GOOD MEDICINES, and you should try them before going for a physician.

PRINCE, WALTON & CO.,

(Successors to Dr. C W Roback,)

SOLE PROPRIETORS.

Nos. 56, 58, 60 & 62 E. Third St., CINCINNATI, O.

Are Sold by all Druggists and Dealers in Patent Medicines

EVERYWHERE.

BARNES WARD & CO, JAMES GONEGAL, J. S. MAUNSELL & CO. New Orleans.

SOMETHING NEW
UNDER THE SUN!

A NEW ERA IN MEDICINE.

☞ Let the Suffering and Diseased read the following.

☞ Let all who have been given up by doctors, and spoken of as incurable, read the following.

☞ Let all who can believe facts and can have faith in evidence, read the following.

Know all men by these presents, that on this, the Twentieth day of June in the year of our Lord, One Thousand Eight Hundred and Sixty-six, personally came Joseph Haydock, to me known as such, and being duly sworn, deposed as follows: That he is the sole general agent for the United States and dependencies, thereof, for preparations or medicines known as MAGGIEL'S PILLS and SALVE, and that the following certificates are verbatim copies to the best of his knowledge and belief.

JAMES SMEITRE, Notary Public, (L.S.) Wall Street, New York.

June 1, 1866

DR. MAGGIEL: I take my pen to write you of my great relief, and that the awful pain in my side has left me at last—thanks to your medicine. Oh, Doctor, how thankful I am that I can get some sleep. I can never write it enough. I thank you again and again, and I am sure that you are really the friend of all sufferers. I could not help writing to you, and hope you will not take it amiss.

JAMES MYERS, 116 Avenue D.

This is to certify that I was discharged from the army with Chronic Diarrhoea, and have been cured by Dr. Maggiel's Pills. WILSON HARVEY, New York, April 7, 1865. 27 Pitt street.

The following is an interesting case of a man employed in an Iron foundry, who in pouring melted iron into a flask that was damp and wet, caused an explosion. The melted iron was thrown around and on him in a perfect shower, and he was burned dreadfully. The following certificate was given to me by him about eight weeks after the accident:

New York, Jan 11, 1866.

My name is Jacob Hardy; I am an Iron founder. I was badly burned by hot iron in November last, my burns healed, but I had a running sore on my leg that would not heal. I tried Maggiel's Salve, and it cured me in a few weeks. This is all true, and any body can now see me at Jackson's Iron Works, 21 Avenue.

J. HARDY, 119 Goerick street.

EXTRACTS FROM VARIOUS LETTERS

"I had no appetite; Maggiel's Pills gave me hearty one."

"Your Pills are marvelous."

"I send for another box, and keep them in the house."

"Dr. Maggiel has cured my headache that was chronic."

"I gave half of one of your pills to my babe for cholera morbus. The dear little thing got well in a day."

"My nausea of a morning is now cured."

"Your box of Maggiel's Salve cured me of noises in the head. I rubbed some of your Salve behind my ear, and the noise left."

"Send me two boxes. I want one for a poor family."

"I inclose a dollar; your price is twenty-five cents, but the medicine to me is worth a dollar."

"Send me five boxes of your Pills."

"Let me have three boxes of your Salve by return mail."

☞ I have over two hundred such testimonials as this but want of space compels me to conclude.

J. MAGGIEL, M. D.

MAGGIEL'S PILLS AND SALVE.

Are sold in New Orleans by BARNES, WARD & CO

FOR BILIOUS DISEASES

Nothing can be more productive of cure than these Pills. Their almost magic influence is felt at once, and the usual concomitants of this most distressing disease are removed. These remedies are made from the purest

VEGETABLE COMPOUNDS.

They will not harm the most delicate female, and can be given with good effect, in prescribed doses, to the youngest babe.

FOR CUTANEOUS DISORDERS

And all eruptions of the skin the SALVE is most invaluable. It does not heal externally alone, but penetrates with the most searching effects to the very root of the evil.

DR. MAGGIEL'S PILLS

Invariably cure the following diseases:

Asthma,	Headache,
Bowel Complaints,	Indigestion,
Coughs,	Influenza,
Colds,	Inflammation,
Chest Diseases,	Inward Weakness,
Costiveness,	Liver Complaint,
Dyspepsia,	Lowness of Spirits,
Diarrhoea,	Ringworm,
Dropsy,	Rheumatism,
Debility,	Salt Rheum,
Fever and Ague,	Scalds,
	Skin Diseases.

Each Box contains Twelve Pills.

ONE PILL IS A DOSE.

[EXTRACT.]

"ACADEMY OF MEDICINE, 1864.—J. Maggiel's Pills are admitted by the Academy, and his Salve also. If grains to the ounce of Magendie's sol. morph. are added to the Salve."

"December 30th, 1864.—Sample of Salve, as tested, shows 5½ grains to the ounce of Maggiel's Salve. Admitted. Special license only."

☞ NOTICE.—None genuine without the engraved trade-mark around each pot or box, signed by DOCTOR J. MAGGIEL, New York, to counterfeit which is felony.

☞ Sold by all respectable Dealers in Medicines throughout the United States and Canadas, at 25 cents per box or pot. oct18

Moet & Chandon Champagnes.
ANTHONY OECHS,

73 Old Street.................New York.

Sole Agents for the United States and the Canadas, for Moet & Chandon's SILLERY, first quality.

" " FLEUR DE SILLERY,

" " VERZENAY,

" " GRAND VIN ANGLAIS, very dry

" " GRAND VIN IMPERIAL, Green Seal.

Having accepted the Sole Agency for the State of Louisiana at large of the above celebrated WINES we are prepared to supply the Trade at the New York Agency prices, adding only cost of transportation; at the same time we solicit orders for direct importation labeled and marked as may be desired. These Wines are well known, and the Trade may rest assured that the price list will be strictly adhered to under any and all circumstances.

G. M. BAYLY & CO., 61 Common street

nov6 6m

Removal.

THE office of the New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad has been removed to No. 49 Canal street, near Old Levee street.

GEO. W. SQUIRES, Secretary.

aug27 tf

AUCTION SALES.

G. DE FERIET'S SALES

Two-Story House on Miro Street, Between Hospital and Barracks Streets, with Two Lots of Ground.

SUCCESSION OF JEAN CHARVETS. No 28,571.

BY G. De FERIET, Auctioneer. Office, 62 Royal street

TUESDAY April 23, 1867, at 12 o'clock m., at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street between Canal and Customhouse streets, will be sold at public auction, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans dated February 28th, 1867, (Court Docket No. 28,571) the following described property belonging to said succession viz:

TWO LOTS OF GROUND in the suburb Treme, in the square bounded by Miro, Orleans, Barracks and Hospital streets, designated by the Nos 1 and 2, on a plan made by J. Pueyo, [illegible] 24th December 1844 and deposited in the office of F. Percy, notary public, the same having the following dimensions: Lot No 1 measures, American measure, 30 feet 1 inch and 3 lines front on Miro, by 87 feet 3 inches and 3 lines on the line next to Hospital street 75 feet 5 inches and 5 lines on the line of lot No 2, and 31 feet 3 inches and 2 lines in the rear. Lot No 2 measures 30 feet on Miro street, 75 feet 5 inches and 5 lines on the line of lot No 1, 90 feet 2 inches deep on the line dividing it from lot No 3, and 30 feet 8 inches on the rear line, together with the double two story house, bricked between posts, containing 3 rooms, balcony in front, with a gallery in the rear, double kitchen, wood house, privy, garden, fruit trees, etc., etc., paved yard, etc., etc.

Terms—Cash, in U. S. Treasury notes.

Act of sale, including U. S. Internal Revenue stamps before A. D. Doriocourt, notary public, at purchaser's expense.

mar29 9 16 23 ap 2

S. GUINAULT'S SALES.

Felicie Labat vs. L. Labaux, Tutor—No. 27,428—Sale to Effect a Partition.

BY S GUINAULT, Auctioneer.

BY virtue of a judgment rendered by the Honorable the Second District Court of New Orleans, in the above suit, on the 18th and signed on the 22d January 1867, and also by virtue of an order of sale rendered in the matter of the succession of the late Marie Louise Labat, and by consent of the heirs of age.

On SATURDAY, 13th April, 1867, will be sold at 12 o'clock m. at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets:

A LOT OF GROUND, situated in the Second District of this city, in the square bounded by St. Ann, Orleans, Villere and Robertson streets, measuring [illegible] feet front on St. Ann street, [illegible] with a two-story brick house, [illegible].

Terms—One third cash and the balance at one year's credit for notes [illegible].

Act of sale before A. E. Bienvenu, notary public, at the expense of the purchaser, including the stamps.

mar13 20 27 ap 13

Succession of Louis Dominique Joseph Frigiere—No. 25,922.

BY S GUINAULT, Auctioneer,

Office—Corner Bienville street and Exchange Alley

SATURDAY, 20th April, 1867, will be sold at 12 o'clock m. at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated 14th March 1867, the following described property, to-wit:

A LOT OF GROUND situated in the Second District of this city, in the square comprised between Dumaine, St. Ann, Rampart and Basin streets, [illegible] designated by the letter A [illegible].

ANOTHER LOT OF GROUND, situated in the same square contiguous to the above described property, designated by the letter F on the above mentioned sketch, and measuring 20 feet front on St. Ann street [illegible].

Terms—Cash in U. S. Treasury Notes.

Act of sale before A. Ducatel, notary public, at the expense of the purchaser including the stamps.

mar31 ap 6 13 20

CHAS. E. FORTIER'S SALES.

Succession of Victor J. Lavillebeuvre—No. 27,187—Second District Court of New Orleans.

BY CHARLES E. FORTIER, Auctioneer.

Office—No. 37 Exchange Place.

TUESDAY, 16th April 1867 at 12 o'clock m., will be sold at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated [illegible], the following described property belonging to the aforesaid succession:

A CERTAIN LOT OF GROUND, with the buildings and improvements thereon, situated in the Third District of this city, in the square bounded by Peters, Front Levee and Chesnut streets [illegible].

A CERTAIN SQUARE OF GROUND, with all the improvements thereon, situated in the First District of this city, [illegible].

[illegible] shares of the capital stock of the Bank [illegible].

Terms—For the stock, cash in U. S. Treasury notes. For the real estate, one half cash and the balance at one year's credit [illegible].

Act of sale before [illegible], notary public, at the expense of the purchaser.

mar13 9 ap 9 16

Valuable Properties in the Second District.

Succession of Mrs. Bridget Allen, deceased, wife of John Gilmer—No. 29,570—Second District Court of New Orleans.

BY CHARLES E. FORTIER, Auctioneer.

Office No. 37 Exchange Alley

SATURDAY, 27th April, 1867 at 12 o'clock m., will be sold at the Merchants' and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated [illegible], the following described properties belonging to the aforesaid succession, to-wit:

A LOT OF GROUND in the suburb Treme, [illegible].

A LOT OF GROUND forming the southeast corner of [illegible].

A LOT OF GROUND situated at the corner of [illegible].

A LOT OF GROUND in the rear of the lot above [illegible].

Terms—Cash in U. S. Treasury notes, the purchasers having the right to pay in [illegible].

Act of sale before A. Ducatel, notary public, at the expense of the purchasers, including U. S. Internal Revenue stamps.

mar29 ap 10 20 27

Succession of Chas. A. Hattier.

No. 27,430—Second District Court of New Orleans

BY CHARLES E FORTIER, Auctioneer

Office No. 37 Exchange Alley.

SATURDAY 6th April, 1867, at 11 a. m. will be sold at the corner of Exchange Alley and Customhouse streets, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated the 20th March 1867:

ONE BAY HORSE.

Terms—Cash in U. S. Treasury notes.

mh 24 ap 6

O. B. GRAHAM & CO.,
130.........GRAVIER STREET.........130

Between Camp and St. Charles Streets.

Importers of Foreign and Domestic *DRY GOODS,*

Agent for the York Street Flax Spinning Company of Belfast.

RESPECTFULLY call the attention of the trade to their very Extensive Stock now in store and arriving by first vessels from Europe consisting of the following Irish Linen, Printed Linen, Pillow Case Linen, Linen Sheeting, Drawer Linen, Linen Shirts and Shirt Fronts, Brown and Grey Linen, Linen Checks, Plasters Linen, White and Brown Linen Nettings, Linen Cambric Handkerchiefs, Long Lawns, White Lawns, Printed Lawns, Damask, Diaper, Damask Cloths, Napkins and Towels, Diapers, Birds-eye and Huck Huckaback, Drillings, Ducks, Hollands, Burlaps, Bobinets, Swiss Muslins, Tape Checks, Union and Cotton Checks, Ginghams, Tartan Checks, Prints, Turkey Red Madras Handkerchiefs, Spool Cotton and Flax Thread, etc.

DRY GOODS—DRY GOODS.
BOOTS, SHOES AND HATS,

AT WHOLESALE ONLY

BLANCAND & GUITET,

No. 49 Old Levee.

☞ New Stock for the season Just Opened.

Lumber! Lumber!!

JUST received and constantly on hand a large quantity of LUMBER, LIME, CEMENT, LATHS, PLASTER, LAPBOARDS, SHINGLES, and all kinds of BRICKS, by

V. DEMORUELLE, Corner of Toulouse and Basin streets.

☞ I will also dispatch, with promptness, all orders received from Commission Merchants. feb15 1y

E. RICHARD,
BILLIARD TABLE MANUFACTURER

160.........St. Ann Street.........160

NEAR CORNER RAMPART.

BEING on the point of removing, offers for sale at very moderate prices, a selection of SIX POCKET, FOUR POCKET and CAROM TABLES of modern style, made of Rosewood, Oak and Walnut, Marble or Slate Beds, furnished with KAVANAGH and DECKER'S CUSHIONS the best now in use.

Has also on hand Cues, Balls, Cloth, Cue Leathers, Chalk; in short, every thing belonging to the trade.

Orders by mail carefully and promptly executed, by addressing E RICHARD, Box 1719, P. O., New Orleans.

DOLBEAR COMMERCIAL COLLEGE
CORNER CAMP AND COMMON STREETS.

IS constantly in session under able Professors. It was founded in 1832, and is chartered by the State. Its former students may be found as Principals or Bookkeepers in a large portion of the business houses of this city and over the Southern States. Ladies or Gentlemen can attend the COMMERCIAL COURSE, or Bookkeeping, Penmanship, Mathematics, English, French, Spanish, separately. A business education that enables one to earn $1,000, $2,000, or $3,000 annually is the best gift parents can give their sons. A DIPLOMA from this College is a passport to all commercial communities. Catalogues sent to all who desire them.

nov8 tf RUFUS DOLBEAR, President.

CARPETING,
Floor Oil Cloth, Matting, Curtains, lately received and offered at low prices.

200 ROLLS FRESH MATTING all colors. Carpeting of all kinds and qualities, Floor and Furniture Oil Cloth of all qualities, Window Shades, new styles, all sizes, Crumb Cloths, Table and Piano Covers, Cloth, Worsted, India Rubber, Hair Cloth, Stair Rods, Mats, Rugs, Lace Curtains, Terries, Damasks, etc., Cornices, Loops, Bands, etc., etc.

By A. BROUSSEAU & CO., 19 Chartres St.

mar10

Lost,

CERTIFICATE No. 63 of the New Orleans and Great Western Railroad Company, for TEN SHARES OF STOCK of said Company. Said Certificate is dated July 13th, 1858, and was issued to the Good & Riffard.

mh9 1awlm

REMOVAL.

MR. F. GAUDOZ, Druggist from the Paris school, reminds his friends and the public that he attends as heretofore to the treatment of Cutaneous Diseases. All syphilitic diseases, cold sores, Dartres, Operations, Sores, Eruptions, Pimples, the Itch, and all Diseases arising from impure blood in both sexes, have been successfully treated. [illegible] F. GAUDOZ, Druggist, Corner Orleans and Bourbon streets.

jan31 tf

Drug Store.

DR. M. ESCOUBAS begs leave to inform the public and his numerous patients that he has opened a Drug Store on POYDRAS STREET, No. 287, near the new market.

Prescriptions carefully put up, and orders from the country attended to. Consultations free from 12 m. to 2 p. m. Special attention given to syphilitic diseases.

feb12 3m

JUDICIAL SALES.

Moses Fox vs. Louis Trost.

FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No 16,829.—By virtue of a writ of fieri facias to me directed by the Honorable the Fifth District Court of New Orleans in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on SATURDAY, the thirteenth day of April, 1867, at 12 o'clock, m., the following described property, to-wit:

All the right, title and interest of defendant in and to a certain judgment rendered in favor of said defendant against [illegible] L. and Trost vs Duryea & Ward, No. 15,442, of this court; [illegible] said judgment was rendered November 13th, 1866, and signed November 23d, 1866.

Seized in the above suit.

Terms—Cash on the spot.

HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.

mh28 21 25 28 30

Three-Story Brick Store No. 73 St. Louis Street, at Auction by the Sheriff.

Succession of the late Felicité Oursel, deceased, widow of the late Antoine Paillet.

EIGHTH JUDICIAL DISTRICT COURT—Parish of St. Landry—By virtue of and in obedience to an order of sale rendered March 9th, 1867 and to me directed by the Honorable the Eighth Judicial District Court, Parish of St. Landry in the above entitled succession, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants and Auctioneers' Exchange on Royal street between Canal and Customhouse streets in the Second District of this city, on SATURDAY, April 20th, 1867, at 12 o'clock m.

A CERTAIN PIECE OR PORTION OF GROUND, together with all the buildings and improvements thereon, situated in the Second District of this city of New Orleans, measuring twenty-eight feet front on St. Louis street, between Chartres and Levee streets by sixty feet deep, together with the improvements thereon.

The buildings and improvements comprise a three-story Brick store, designated No. 73 St Louis street.

Said property was acquired by the said late Antoine Paillet [illegible] Catherine Vignes, widow [illegible], on the 22d day of [illegible].

Terms—Cash on the spot.

HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans

mar19 23 ap 6 13 20

Philip Werlein vs. Wm. Evelyn & Co.

SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No. 2446—By virtue of a writ of fieri facias to me directed by the Honorable the Sixth District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at Public Auction, at the premises hereinafter designated, on SATURDAY, the 30th day of March, 1867, at 10 o'clock, m.

The entire stock of BOOKS and STATIONERY, at No. 94 Baronne street, First District of this city, as per inventory on file in my office, seized in the above suit.

Terms—Cash on the spot. HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.

mar19 22 26 28 30

E. F. Morton vs. Auguste Davis.

SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No. [illegible]—By virtue of a writ of fieri facias to me directed by the Honorable the Sixth District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the premises hereinafter designated, on SATURDAY the sixth day of April, 1867, at 10 o'clock a. m.

The HOUSEHOLD FURNITURE and Moveable Effects on the premises No [illegible] Royal street, between [illegible], Second District, as per inventory on file in my office.

Seized in the above suit.

Terms—Cash on the spot.

HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.

mar26 30 apl 16

Claude [illegible] vs. Widow McLelland, tutrix of al. Sophie Bagueris, widow of James Prior McLelland, tutrix et al.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No. [illegible]—By virtue of an order of sale to me directed by the Honorable the Second District Court of New Orleans in the above cause, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, Second District of this city, on SATURDAY, the [illegible] day of April, 1867, at 12 o'clock m., the following described property, to-wit:

A LOT OF GROUND situated in this city, in the square bounded by [illegible] St. Ann, Villere, Robertson [illegible] streets, forming the corner of [illegible], as per plan made by Joseph Pilié [illegible] 1850, and deposited in the office of [illegible], notary public, together with all the buildings and improvements thereon [illegible].

Being the same property acquired by the minors of the said [illegible] to [illegible] by act passed before [illegible], dated June 15th, 1864.

Seized in the above suit.

Terms—Cash on the spot.

HARRY T. HAYS Sheriff of the Parish of Orleans.

mh28 apl 12 20 27

Moses Fox vs. Louis Trost.

FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No 16,829—By virtue of a writ of fieri facias to me directed by the Honorable the Fifth District Court of New Orleans in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on SATURDAY, the thirteenth day of April, 1867, at 12 o'clock, m., the following described property, to-wit:

A PORTION OF GROUND situated in the Second District of this city, in the square bounded by Bienville, Johnson, Conti and Prieur streets, [illegible].

Seized in the above suit.

Terms—Cash on the spot.

HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans.

mh12 21 28 ap 6 13

For Texas—Inside Route.

NEW SCHEDULE—FARE REDUCED.

For Galveston and Indianola, via New Orleans and Opelousas Railroad to Berwick's Bay, and thence to Texas by the Morgan Line U. S. Mail Steamships, commencing DECEMBER 24, 1866.

Passengers leave New Orleans on Sundays, Tuesdays, Thursdays and Saturdays, by the Saint Ann Street Ferry opposite Jackson Square, at 8½ a. m., and take the Express Train from Algiers at 9 a. m., running through without stopping, and connecting with Steamships as follows:

SATURDAYS AND TUESDAYS. Steamship MORGAN......CAPT J Y LAWLESS

SUNDAYS AND THURSDAYS. Steamship MATAGORDA......CAPT LEWIS

☞ BAGGAGE checked through to Galveston and Houston.

☞ TICKETS can be had and Staterooms secured at the office of the Opelousas Railroad, No. 49 Canal street, or at the Ferryboat on morning of departure.

G. W. R. BAYLEY, General Superintendent.

dec1 ly

New Orleans, Jackson and Great Northern Railroad.

PUBLIC notice is hereby given that bids [illegible] will be received until April next for the LEASE of the [illegible] Road [illegible] of the Company [illegible].

Any further information can be obtained on application at the office of the Company, No. 44 Carondelet street.

By order of the Board.

G. T. BEAUREGARD, President.

jan16 tapl

New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad.
NEW ORLEANS, Dec 24, 1866.

ON and after this date the ferry boat leaves the foot of St. Ann street (Jackson Square) every day at 7 a. m. connecting with trains from Algiers at 7½ a. m. for Brashear and way stations.

On Sundays, Mondays, Tuesdays, Thursdays and Saturdays the ferry boats are extended to [illegible] trains from Algiers at 9 a. m.

Steamboats for all points on Bayou Teche connect with passenger train at Brashear.

Freight for way stations and for all points on the Teche to St. Martinville, received daily, Sundays excepted, from 7 a. m. to 5 p. m. at the Algiers depot.

G. W. R. BAYLEY, Superintendent.

dec24 ly

PONTCHARTRAIN RAILROAD.
WINTER ARRANGEMENT

ON and after SATURDAY October 13th, 1866 the trains on this road will leave as follows:

FROM CITY END.		FROM LAKE END.	
[illegible]		[illegible]	

☞ Fare to and from the Lake, same day, 20 cents. ☞ Passengers for Gentilly Station must notify the Conductor prior to the departure of the train. Fare 10 cts each way. STO PANDELY, Gen'l Superintendent.

AUGUSTUS MOORE, JAMES A COOLEY, New Orleans La. ROBT MOORE & SONS, Cincinnati Locomotive Works.

MOORE & COOLEY,
—DEALERS IN—

MACHINERY FOR PLANTATIONS, RAILROADS AND STEAMBOATS

Steam Engines of Every Description. SAW MILLS CORN AND WHEAT MILLS, Iron Castings, Heavy Forgings Boilers &c. CONTRACTS FOR LOCOMOTIVES AND STEAMBOAT ENGINES.

No. 166 Gravier and 17 Union Streets, NEW ORLEANS LA. [illegible]

Office of the Atlantic Insurance Company of New Orleans.
No. 19 Camp street, New Orleans, Jan. 10, 1867.

THIS Company have removed their Office to No. 19 Camp street (formerly occupied by Messrs Smith & Wyman & Co.) and continue to take Fire, Marine and River Risks on the most favorable terms.

—DIRECTORS—

E. RIGNEY,	C. M. SORIA,
H. H. STANLEY,	R. L. MAXY,
GEORGE W. MARCOS,	E. NEWMAN,
A. B. HITCHCOCK,	ALEXANDER MARKS,
T. M. SIMMONS,	J. P. ROULLETON,
JAMES BYRNES,	W. R. GANNETT,
R. J. WEST,	A. D. GRIEFF,
W. H. H. WITHERELL,	JOHN H. KEEP,
T. PRUDHOMME,	C. E. STAPLES,
	N. M. THOMAS

E. RIGNEY, President. A. D. GRIEFF, Vice President.

H. P. JANVIER, Secretary. Jan11

JACOB OTT, Carpenter.

Special attention given to REPAIRING of STORES and DWELLINGS.

Cisterns Made and Repaired.

☞ Orders left at 25 Tivoli Circle, or at L. DURAND, corner Toulouse and Chartres streets, promptly attended to.

STATE OF LOUISIANA—THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—The State of Louisiana, to all to whom these presents shall come, greeting.

Whereas, John F. Botts having purchased at a sale made by the Sheriff of the Parish of Orleans the property hereinafter described, has applied to the Clerk of this Court, to whom I have the deed of sale was recorded on the 29th day of December, 1866, for a Monition or advertisement in conformity to an act of the Legislature of the State of Louisiana, entitled "An act for the further assurance of titles to purchasers at judicial sales," approved the 10th day of March, 1834.

Now, therefore know ye, and all persons interested herein are hereby cited and admonished, in the name of the State of Louisiana, and of the Third District Court of New Orleans, who can set up any right, title or interest in the property hereinafter described, in consequence of any informality in the order, decree or judgment of the Court under which the sale was made, or any irregularity or illegality in the appraisement and advertisement, in time or manner of sale, or for any other defect whatsoever, to show cause within thirty days from the day this monition is first inserted in the public papers, why the sale so made should not be confirmed and homologated.

The said property was sold by the Sheriff of the parish aforesaid on the 14th day of December, 1866, by virtue and in execution of a decree of this Court rendered on the 21st day of [illegible] in the suit entitled C. Roselius Receiver vs. Wm. G. Grennie, No. 21,871 of the docket of this Court, to which the said John F. Botts became the purchaser for $775.

Description of property, as given in the judicial conveyance, viz:

[illegible] lots of Ground situated in the Second District of this city in square No. 407 bounded by St. Louis, Morat, Alexander and Conti streets, and designated by the Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, [illegible], 19, 20 and 21, [illegible] Lots No [illegible] measuring [illegible].

[illegible]

Witness the Honorable E. T. Fellowes, Judge of the said Court this 28th day of March in the year of our Lord, one thousand eight hundred and sixty-seven and the ninety-first year of the Independence of the United States of America.

D. C. BYERLY, Clerk.

feb19 58in30d